

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **15 novembre 2021** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1415-2021 du 10 novembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'À partir du 28 mai, les municipalités en zones jaunes ou vertes doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf si :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien à d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 6 avril 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec la présence du public selon les règles sanitaires applicables.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
134**

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Véronique Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2021-11
135**

03.01 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

**2021-11
136**

04.01 - Nomination du pro-maire

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Véronique Côté et résolu que Simon Bourgault soit nommé pro-maire en l'absence du maire René Laverdière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
137**

04.02 - Nomination du substitut du maire à la MRC

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu de nommer Simon Bourgault comme substitut du maire à la MRC de L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
138**

04.03 - Affichage des avis publics

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 431 du Code municipal du Québec la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales, se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par

France Thibodeau et résolu :

QUE les avis publics seront affichés aux endroits suivants :

- Bureau municipal

- Entrée du restaurant Ô Sommet des Délices

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
139**

04.04 - Réunion extraordinaire - 15 décembre

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu que le conseil municipal convoque une séance extraordinaire le 15 décembre prochain à 19h, au lieu ordinaire des séances du conseil. Il est à noter que la séance devant se tenir lundi 6 décembre demeure inchangée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2021-11
140**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 60 385.56 \$

Payable par chèques	871.83 \$
Payable par dépôts directs	59 547.58 \$
TOTAL	60 419.41 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard.

Un crédit de 33.85 \$ reste au compte de Jacques Caron inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
141**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Véronique Côté et résolu :

- que les comptes du mois d'octobre 2021 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	31 431.95 \$
Salaires nets versés	14 314.38 \$
Remises de l'employeur	6 403.54 \$
TOTAL	52 149.87 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11
142

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # CORR-09-09: Écriture pour Rapport TPS-TVQ avec la méthode simplifiée pour juin - juillet - aout 2021

Journal général # CORR-09-10 Annulation chèque ORH de l'année 2020.

Journal général # EJ-09-32 à EJ-09-35 : Conciliation bancaire septembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11
143

05.04 - ADMQ - Formation sur le projet de loi 49

Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à suivre la formation : Adoption du PL49 : ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal au coût de 125 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11
144

05.05 - Acceptation du refinancement de 54 800 \$ avec Desjardins

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt N-134, modifié par le règlement N-141, la Municipalité de Saint-Adalbert souhaite emprunter pour le refinancement du solde du règlement au montant de 54 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres au taux de 3,450 % l'an, calculé semestriellement et non à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE le capital est remboursable aux dates et selon les modalités stipulées au tableau de remboursement suivant :

Tableau de remboursement du capital				
Année du paiement	Nombre de paiements	Montant (\$)	Fréquence	Date du paiement
Année 1	1	10 960,00 \$	ANNUELLE	2022-11-15
Année 2	1	10 960,00 \$	ANNUELLE	2023-11-15

Année 3	1	10 960,00 \$	ANNUELLE	2024-11-15
Année 4	1	10 960,00 \$	ANNUELLE	2025-11-15
Année 5	1	10 960,00 \$	ANNUELLE	2026-11-15
Paie- ment ballon (si requis)				

CONSIDÉRANT QUE les intérêts devront être payés semestriellement le 15 des mois de mai et de novembre, à compter du 15 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce billet n'est pas remboursable par anticipation et n'est pas sujet à ristourne de la part de la caisse, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE tout intérêt non payé à l'échéance porte lui-même intérêt au même taux que le capital mais demeure exigible en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où l'Émetteur ferait défaut de respecter l'une ou l'autre des obligations lui résultant du présent billet, alors la totalité des sommes dues deviendra exigible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu :

QUE le conseil accepte le refinancement d'un montant de 54 800 \$ avec Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres;

QUE la directrice générale Maggy Mathault et le maire René Laverdière sont autorisés tous les documents relatifs à l'émission dudit billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.06 - Demande de dons - opération paniers de Noël

Le conseil ne participera pas à l'opération paniers de Noël.

2021-11
145

05.07 - Rémunération payable lors de l'élection municipale 2021

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu de verser la rémunération suivante :

Présidente d'élection : 344 \$ pour l'ensemble de ses fonctions lors la liste électorale est dressée mais non révisée;

Secrétaire d'élection : 288 \$ ce qui représente 75 % de la rémunération payable à la présidente d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11
146

05.08 - Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud - Budget 2022

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 647 735.00\$ des dépenses de 647 735.00\$.

CONSIDÉRANT QUE notre participation est au montant de 52 391.51\$ et que les dates de versements sont les suivantes : le 10 janvier 2022, le 11 avril 2022, le 11 juillet 2022 et le 12 septembre 2022;

Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu que nous adoptons le budget 2022 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 647 735.00\$, des dépenses de 647 735.00\$ et notre participation au montant de 52 391.51\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler.

**2021-11
147**

06.02 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Adalbert désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Adalbert prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par France Thibodeau et

résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - René Laverdière, représentant

Ce dernier a reçu un appel d'un citoyen concernant la vitesse des véhicules lourds à l'approche de l'intersection 204 Ouest/8e rang Ouest. Des discussions ont été tenues avec le maire, la directrice générale et la Sûreté du Québec à cet effet et ces derniers soulignent qu'à la suite de plusieurs opérations pour la vitesse à cette intersection, qu'aucun constat n'a été émis. Les véhicules lourds ne peuvent pas prendre cette courbe rapidement mais étant donné que la courbe est prononcée, il y a un effet d'illusion d'optique. L'agent nous suggère de communiquer avec le ministère des Transports à cet effet mais il suggère également de demander aux automobilistes de mettre leur clignotant plus tôt pour annoncer le virage dans le 8e rang Ouest.

2021-11
148

07.02 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Adalbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été

déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Simon Bourgault, appuyée par France Thibodeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Adalbert approuve les dépenses d'un montant de 16 751,96 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
149**

07.03 - Acceptation soumission pour le plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Adalbert a demandé des appels d'offre de services professionnels pour l'inspection des infrastructures linéaires et ponctuelles en eau et élaboration d'un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition révisée en date du 27 octobre 2021 de Tetra Tech portant le numéro de référence 532170152102 au coût de 49 150 \$ avant toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet était présenté dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la partie de l'inspection des infrastructures linéaires et ponctuelles en eau n'est pas admissible pour un coût de 24 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir plus d'informations sur les possibilités d'admission à d'autres programmes d'aide financière pour cette partie des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Véronique Côté et résolu d'accepter la proposition révisée en date du 27 octobre pour la partie de l'élaboration d'un plan d'intervention au montant de 24 650 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
150**

07.04 - Modification de la programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Vanessa Chouinard

APPUYÉ PAR : Simon Bourgault

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n-1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

L'augmentation budgétaire pour 2022 est due à l'achat d'un nouveau camion à chargement frontal. Des discussions se tiennent présentement à l'effet que la cueillette des ordures MONSTRES revienne au printemps. La régie recevra un montant de 189 000 \$ pour les redevances de 2021.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

Aucun avancement dans le dossier de la gestion des matières organiques. Le maire mentionne qu'il reste un montant pour engager une personne supplémentaire pour venir en aide à madame Luce Bergeron dans la portion industrielle et commerciale car au niveau du résidentiel, ça avance bien.

08.03 - Lettre MAMH - États financiers avec réserve concernant la régie

La lettre a été lue à tous les membres du conseil. Un suivi a été effectué auprès de la directrice générale de la régie et le maire demande qu'une

lettre soit transmise à toutes les municipalités pour confirmer les avancements dans le dossier.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Une réunion du comité MADA a été tenue la semaine dernière et une seconde se tiendra le 30 novembre prochain avec Anaïs McKay pour l'avancement du dossier de renouvellement de la politique des aînés. Un sondage sera publié sur le site internet de la municipalité à cet effet.

Un souper pour les aînés sera organisé le 21 décembre prochain au restaurant et Marjolaine Leblanc suggère de communiquer avec la directrice au transport adapté car c'est possible d'organiser un transport s'il n'y a pas de conflit d'horaire.

Cette dernière s'occupe également de faire avancer le dossier de la popote roulante afin de réintégrer ce service.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Véronique Côté, représentante

Il y a eu beaucoup d'enfants pour la fête d'Halloween et le chocolat chaud a été très apprécié. Pour ce qui est de la fête de Noël, rien n'est fixé pour l'instant. Le comité attendait après les élections pour travailler le dossier avec la nouvelle personne élue. La commande des cadeaux se fera sous peu et quant à la distribution, celle-ci pourrait être faite par les pompiers encore cette. Tout dépendra des mesures sanitaires applicables lors de l'événement. Le comité désire également faire une fête des nouveaux arrivants en 2022 mais en reculant jusqu'à la dernière fête, avant la COVID. Un lunch pourrait être organisé avec le restaurant.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentant

Étant donné les élections, il y a peu de développements mais la prochaine rencontre est prévue la semaine prochaine. Pour l'instant, le dossier d'importance est la difficulté à recruter des chauffeurs à cause des salaires bas et du temps partiel. L'augmentation de l'essence aura également un impact budgétaire.

**2021-11
151**

10.02 - Équilibrage optionnelle du rôle d'évaluation pour le dépôt 2023

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la MRC de L'Islet, seulement s'il est vraiment nécessaire, l'équilibrage optionnelle du rôle de la municipalité de Saint-Adalbert pour le dépôt de 2020 au coût de 7 500 \$ taxes incluses avec une répartition de la facture à 50 % payable par la municipalité et 50 % payable par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

La rencontre de réseautage se tiendra en février 2022 mais la date reste à déterminer pour l'instant. Un document est d'ailleurs à compléter à cet effet et France l'aidera.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Le système de chauffage a été réparé. Le maire a remis les clés de la salle à Véronique Côté.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

Nous n'avons personne pour la patinoire à ce moment. Une personne a refusé et une deuxième est indécise pour l'instant. Madame Clémence Caron accepte de faire des remplacements mais pas pour prendre la tâche entière. Le maire demande d'afficher le poste et de demander à Gabriel Thibodeau-Bélanger s'il acceptait de donner la formation nécessaire à un nouvel employé. Cette information pourrait être ajoutée sur l'offre d'emploi.

12.03 - Point d'information - G7, René Laverdière représentant

Le maire communique des informations sur le projet de terrain de jeux unifié pour les municipalités participantes au G7.

**2021-11
152**

12.04 - Peinture de la salle municipale

CONSIDÉRANT QUE nous avons accepté la soumission de Jean-Peinture Inc. pour la peinture extérieure de la salle municipale par la résolution # 2021-05-65 au coût de 18 700 \$ avant taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux non pas été effectués à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE nous avons laissé des messages téléphoniques et sans retour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE nous avons transmis un courriel en date du 30 septembre demandant un retour sur la cédule des travaux pour 2022 puisque la période actuelle n'est plus propice à ce genre de travaux et que nous n'avons pas eu de retour suite à ce courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu de mettre fin au contrat de Jean-Peinture Inc. en abrogeant la résolution # 2021-05-65. Il est également résolu de retourner en appel d'offres pour la peinture extérieure de la salle municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
153**

12.05 - Arrêts bienveillants

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire, par l'entremise d'un projet de la MRC de L'Islet, aménager un arrêt bienveillant;

CONSIDÉRANT QU'UN arrêt bienveillant est un petit espace public aménagé avec du mobilier, des lumières décoratives et un foyer extérieur permettant aux citoyens de profiter des belles journées d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de 6 chaises Adirondack, des jeux de lumières ainsi qu'un foyer au propane;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont d'environ 750 \$ avec le soutien demandé dans le programme FCRC et maximum de 1 650 \$ sans le soutien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC soutien à la promotion et aide via le programme EDC;

CONSIDÉRANT QU'UN calendrier d'animation serait bâti pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE différents types d'activités culturelles ou non-culturelles seraient à mailler avec l'arrêt bienveillant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Simon Bourgault et résolu de participer au projet d'arrêt bienveillant en confirmant l'achat de 6 chaises adirondack, les jeux de lumières ainsi qu'un foyer au propane et ce, même si le soutien dans le programme FCRC ne serait pas accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-11
154**

12.06 - Mouvement lumineux Neige et Lumières 2021

CONSIDÉRANT QUE l'année 2020 a marqué la première édition de Neige et lumières par son succès de participation;

CONSIDÉRANT QUE ce mouvement lumineux consiste à embellir nos bâtiments, établissements, installations et espaces extérieurs par l'installation de guirlandes de lumières;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet et l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet à promouvoir le mouvement lumineux à travers leurs médias sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu de participer à la 2e édition du mouvement lumineux - Neige et Lumières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

14.01 - Cadres/photos du 100e

Pour l'instant, les cadres/photos seront entreposés au 3e étage de la salle municipale.

14.02 - ORH de L'Islet - Vanessa Chouinard représentante

Cette dernière mentionne que le dossier n'a pas avancé. Une réunion devait être tenue ce mercredi mais aucune nouvelle à ce jour. Une employée a été congédiée malgré le fait que les commentaires étaient positifs. René Laverdière désire être présent à la prochaine rencontre.

Un point pour l'ORH de L'Islet sera ajouté dans les dossiers d'information à l'ordre du jour.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu que cette session régulière soit levée à 20h30.

René Laverdière, maire Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.